



Fédération Française **Roller & Skateboard**
Club Labellisé 2020

SAISON 2021 - 2022



PRÉAMBULE

Ce document est une présentation des nouveautés pour la saison 2021-2022

- Infos Cotisations/ Adhésions Club 2021/2022,
- nouveautés certificat médical,
- La notion d'honorabilité,
- Les aides,
- Les contacts.

SOMMAIRE

LES TARIFS 2021 / 2022 DES ADHESIONS CLUB

1. LICENCES 2021 / 2022
 - A. LES PROFILS DE LICENCES
 - B. LES CERTIFICATS MÉDICAUX
 - C. Le contrôle d'honorabilité
 - D. Ticket sports Mairie de Blagnac
 - E. Pass 'Sports

2. LES TARIFS

3. LES SECTIONS

4. LES HORAIRES

5. LES CONTACTS

1. LES LICENCES 2021/2022

A) LES NOUVEAUX PROFILS LICENCES FEDERALES

Il existe différents profils de licence que vous connaissez et auxquels s'ajoute le profil « Educateur sportif ». Voici un rappel de chacun des profils :

- **LICENCE DIRIGEANT** : obligatoire pour tous les membres de conseil d'administration et de commissions de structure (club, comité départemental, ligue régionale et fédération).

- **LICENCE LOISIR/COMPÉTITION** : personne ayant une activité en roller, trottinette ou skateboard.
→ *Attention cette licence nécessite l'enregistrement d'un certificat médical !*

- **LICENCE NON PRATIQUANT MEMBRE NON DIRIGEANT** : personne n'étant pas sur des rollers.
- **LICENCE OFFICIEL DE COMPETITION** : accessible uniquement pour les personnes ayant un diplôme d'arbitrage.
Attention, c'est une licence pratiquant qui demande donc un certificat médical !
→ *Attention cette licence nécessite l'enregistrement d'un certificat médical !*

- **LICENCE ÉDUCATEUR SPORTIF** : toute personne ayant une fonction, exercée à titre rémunéré ou bénévole, d'entraînement, d'enseignement, d'animation ou d'encadrement d'une activité physique et sportive, à titre principal ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle auprès d'un public majeur et/ou mineur.
→ *Attention, c'est une licence pratiquant qui demande donc un certificat médical !*

1. LES LICENCES 2021 / 2022

B) LES CERTIFICATS MÉDICAUX

CHANGEMENT POUR LA SAISON 2021/2022.

**Les mineurs n'auront plus à fournir de certificat médical
SAUF POUR LES SURCLASSEMENTS!**

**Pour tous les MINEURS un QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU
SPORTIF MINEUR(ANNEXE II-23, Art. A. 231-3 du code du sport)
SERA REMPLI PAR LA FAMILLE, décision du ministère.**

**LES MAJEURS DEVRONT FOURNIR UN CERTICAT MEDICAL OU
UN QUESTIONNAIR SANTE SPORTS NEGATIF**

VALIDITÉ DES CERTIFICATS

Il n'y a pas d'évolution du certificat médical par rapport au COVID-19. Les certificats médicaux sont valables 3 ans. Ils sont renouvelables sous condition de remplir un questionnaire santé « QS-SPORT » et de fournir une attestation sur l'honneur à son club. *Tous ces documents sont disponibles en annexe.*

Exemple : j'ai un certificat médical daté du 10/11/2017

*Je m'en sers pour prendre une licence sur la saison 2018-2019 au 01/09/2018.
Le CM est valable car délivrée il y a moins de 1 an.*

Il est renouvelable pour la saison 2019-2020 sous condition que je réponde non à toutes les questions du QS-SPORT et que je fournisse une attestation à mon club.

Il en est de même pour la saison 2020-2021. Je peux renouveler mon certificat médical sous les mêmes conditions.

Pour la saison 2021-2022, je devrais fournir un nouveau certificat médical.

*Toutefois dans le contexte actuel, il est recommandé de consulter son médecin si durant le confinement et après vous avez contracté le COVID-19
ou vous avez été en contact avec quelqu'un l'ayant eu afin de vous assurer que vous pouvez reprendre une activité physique régulière,
ou si vous avez arrêté ou fortement réduit votre niveau d'activité physique habituel.*

C. LE CONTRÔLE D'HONORABILITÉ

Les dirigeants, bénévoles, accompagnateurs ou éducateurs sportifs seront contrôlés.

La direction des sports, en collaboration avec la direction du numérique des ministères sociaux et la direction des affaires criminelles et des grâces (Ministère de la justice), a été sollicitée afin de concevoir un service automatisé permettant aux fédérations de s'assurer de l'honorabilité des éducateurs sportifs bénévoles et des exploitants d'EAPS qui disposent d'une licence.

Les articles L. 212-9, L. 212-1 et L. 322-1 du code du sport prévoient que les activités d'éducateur sportif ou d'exploitant d'un EAPS sont interdites aux personnes qui ont fait l'objet d'une condamnation pour crime ou certains délits. Toutefois, la vérification du respect de cette obligation légale reste variable.

Les éducateurs sportifs titulaires d'une carte professionnelle font l'objet de contrôles systématiques réalisés annuellement par une consultation automatisée du bulletin N° 2 du casier judiciaire et du FIJAIS. Le public peut s'assurer du contrôle réalisé par les services de l'Etat par la consultation de la carte professionnelle des éducateurs sportifs et directement depuis le site internet : <http://eapspublic.sports.gouv.fr/>

Les Dirigeants de Club, Les éducateurs sportifs bénévoles (et les exploitants d'EAPS) sont actuellement soumis aux mêmes obligations légales d'incapacité que leurs homologues professionnels.

Ce contrôle d'honorabilité est mis en place par le Ministère des sports.

D) Le Ticket Sport, VILLE DE BLAGNAC

ANNÉE SPORTIVE 2021/ 2022

FORMULE D'AIDE

Le montant de l'aide pour chaque enfant s'inscrivant à un club sportif blagnacais est de **80 €**

Attention : il n'est délivré qu'un seul ticket par enfant et par année sportive (à remettre obligatoirement à l'association sportive désignée sur le ticket, avant le 29 octobre 2021).

COMMENT FAIRE ?

- Choisissez un club
 - Présentez-vous à la **Direction des Sports au 6, rue Pasteur** avec les documents demandés (*livret de famille, attestation ARS délivrée par la CAF*).
- à partir du 25 mai 2021 et au plus tard le 29 octobre 2021 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h**

LETICKETSPORT

VILLE DE BLAGNAC
ANNÉE SPORTIVE 2021/2022



POUR QUI ?

- Tout enfant scolarisé du CP à la 3^{ème} (présentation d'une attestation de l'établissement scolaire si besoin)
- Habitant à Blagnac
- Bénéficiaire de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) délivrée par la Caisse d'Allocations Familiales

AVEC QUI ?

- Les associations blagnacaises (voir liste au verso)

FORMULE D'AIDE

Le montant de l'aide pour chaque enfant s'inscrivant à un club sportif blagnacais est de **80 €**

Attention : il n'est délivré qu'un seul ticket par enfant et par année sportive (à remettre obligatoirement à l'association sportive désignée sur le ticket, avant le 29 octobre 2021).

COMMENT FAIRE ?

- Choisissez un club
 - Présentez-vous à la **Direction des Sports au 6, rue Pasteur** avec les documents demandés (*livret de famille, attestation ARS délivrée par la CAF*).
- à partir du 25 mai 2021 et au plus tard le 29 octobre 2021 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h**



DIRECTION DES SPORTS - 05 61 71 76 50



BLAGNAC

E) Le PASS'SPORTS



A qui s'adresse le Pass'SPORT

Aux allocataires de l'Allocation de Rentrée Scolaire 2021 (ARS) soit 5,2 M d'enfants au sein de 3 millions de foyers, et aux jeunes de 6 à 18 ans bénéficiaires de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), soit 200 000 jeunes.

Au total, 5,4 millions d'enfants seront éligibles au Pass'Sport.

Les familles éligibles seront notifiées de cette aide par un courrier dans la 2^{ème} moitié du mois d'août. Elles devront présenter ce courrier au club de leur choixdu réseau Pass'Sport lors de l'adhésion de l'enfant et se verront retrancher 50 euros à l'inscription

Comment cela fonctionne ?

L'aide sera donc **versée** non pas aux familles mais directement aux clubs.

Cette aide sera cumulable avec les dispositifs similaires mis en place par de nombreuses collectivités et les aides de la Caisse d'Allocations Familiales.

Où l'utiliser ?

Le Pass'Sport pourra être utilisé :
dans les associations sportives affiliées aux fédérations sportives délégatairesToutes les associations partenaires devront être volontaires, proposer **une découverte gratuite de leur activité** avant de confirmer la prise de licence.

Les associations sportives partenaires du dispositif Pass'Sport seront identifiées sur une carte interactive disponible sur le site www.sports.gouv.fr.

2. TARIFS ADHESION / COTISATION CLUB

Prêt de matériel

SECTIONS	AGES	BLAGNACAIS	AUTRES
ARTISTIQUE COMPETITION SHOW / SOLO	-13ANS AU 31/12/2021	170 €	200 €
	+ 13 ANS AU 31/12/2021	170 €	200 €
RINK HOCKEY	De U10 à U16	155 €	170 €
	Senior N3	145 €	160 €
ROLLER HOCKEY	SENIOR N4 LOISIRS	140 €	160 €
ECOLE DE ROLLER	-13ANS AU 31/12/2021	155 €	170 €
	+ 13 ANS AU 31/12/2021		
LOISIRS ADULTES ROLLER DANCE	+ DE 18 ANS	165 €	185 €

	PATINS / ROLLER	TENUE CLUB	CACHE PATIN
ARTISTIQUE	50 €	30 €	6 €
RINK HOCKEY	50 €		

- Prioriser le virement bancaire RIB/IBAN en page 12
- chèques vacances, coupons sports (+5€ frais de gestion),
- chèques ou participation entreprises,
- ticket sport mairie de Blagnac sur demande pour jeunes Blagnacais à partir de 7 ans bénéficiaire de la prime CAF de rentrée scolaire.
- Pass'Sport : Ministère éducation jeunesse et sports jusqu'à 18ans.
- possibilité paiement échelonné : X 4 fois seulement en chèques donnés à la signature

3. Les sections

BLAGNAC SPORTING CLUB ROLLER



Artistique-
Groupe Show –Freeskating -
Danse

Rink-Hockey-



Cours Enfants,



Roller-Dance-



Cours Adultes



Roller-Hockey



4. Les Horaires

HORAIRES SAISON 2021 / 2022

HORAIRES SAISON 2021 / 2022						
LUNDI			17H30/19H00	RINK HOCKEY JEUNES	19H15 / 20H30 COURS ADULTES	20H30 / 23H00 RINK HOCKEY SENIORS
MARDI			17H00/18H30 ARTISTIQUE DEBUTANTS	18H30/19H30 ARTISTIQUE COMPETITIONS	19H30/20H30 ARTISTIQUE DANSE/SHOW	20H30 / 23H00 ROLLER HOCKEY SENIORS
MERCREDI	14H00/15h00 Groupe 1 ECOLE ROLLER ENFANTS	15H/16H00 Groupe 2 ECOLE ROLLER ENFANTS	16H00/17H15 ECOLE RINK	17H15 /18H30 ECOLE ARTISTIQUE	18H30/20H00 ROLLER-DANCE	20h00 / 23h00 RINK HOCKEY SENIORS
JEUDI			17H00/19H00 ARTISTIQUE COMPETITION	19H00/20H00 ROLLER-DANCE	20H00/21H00 ROLLER-DANCE	20H30/23H00 ROLLER HOCKEY SENIORS
VENDREDI	Suivant disponibilité de la salle 2 fois par mois voir le responsable section		17H30/19H00	RINK HOCKEY JEUNES	19H00/21H00 ARTISTIQUE COMPETITION	
SAMEDI	Suivant disponibilité de la salle 2 fois par mois voir le responsable section	10H/12H00 JEUNES ROLLER HOCKEY OU STAGE	10H/16H00 PLATEAUX JEUNES/ ou 13H 18H STAGES Artistique/Danse	15H00/23H00 MATCH N3 RINK OU ROLLER HOCKEY		
DIMANCHE	Suivant disponibilité de la salle 2 fois par mois voir le responsable section		110H/16H00 PLATEAUX JEUNES/ ou 13H 18H STAGES Artistique/Danse	15H00	MATCH N3 RINK OU ROLLER HOCKEY	

5. LES CONTACTS

Pour tous renseignements complémentaires :

Par Téléphone :

de 9h00 à 18h00 du Lundi au Vendredi 06.22.01.79.71

Par Mail : rollerbsc1978@gmail.com

Règlement par virement :

R I B / I B A N (International Bank Account Number) : FR76 1027 8022 1700 0140 2104 041

BIC (Bank Identifier Code) : CMCIFR2A